

COMMISSION SYNDICALE MÉREY- VIEILLEY/ VIEILLEY**Mairie de VIEILLEY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
COMMISSION SYNDICALE POUR LA GESTION DES
BIENS INDIVIS****DÉPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE BESANCON
CANTON DE BAUME LES DAMES****SÉANCE DU 23 MAI 2022**Nombre de conseillers : 04
En exercice : 04
Présents : 04
A délibéré : 04
Convocation du :
16 mai 2022L'an deux mille vingt deux, le vingt trois mai à dix sept heures trente, la Commission Syndicale de Mérey-Vieilley/Vieilley s'est réunie au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur *Damien LIARD*.

Etaient présents Mrs Philippe PERNOT, Jean LAMIRAL, Franck RACLOT, Damien LIARD.

Secrétaire de séance :
Damien LIARD

Absent non excusé : Néant

Affichée le 24 mai 2022
Reçue en préfecture et
Certifiée exécutoire le**ORDRE DU JOUR :**

Validation de la réunion de la commission du 23 mars 2021.

**01 OBJET: DELIBERATION CONCERNANT L'AFFECTION DU
RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021.**

Monsieur Damien LIARD présente au Comité la modification apportée à l'affectation du résultat de l'exercice 2021, selon le tableau suivant :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVEST	- 1 706,06 €		- 1 046,05 €	- € - €	- €	-2 752,11 €
FONCT	2 597,91 €	1706,06€	8 637,06 €			9 528,91 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	9 528,91 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	2 752,11 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	6 776,50 €
Total affecté au c/1068 :	2 752,11 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Délibération **approuvée à l'unanimité.**

02 OBJET : DECISION MODIFICATIVE DE REGULARISATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 :

Après vérifications par la trésorerie de BESANCON, il s'avère que des erreurs ont été relevées dans le budget primitif 2022 et doivent être rectifiées. Les modifications suivantes doivent être apportées :

DI : ligne 001 : + 1 706,06 €
DI 2031-20 : + 6 000 €
DI 1068-10 : - 7 591,01 €
RI : ligne 001 : - 1 046,05 €
RI 1068-10 : - 4 838,90 €
RI ligne 021 : + 8 500 €
DF 615228-011 : - 1 700 €
DF 615231-011 : - 2 700 €
DF 66111-66 : + 54,03 €
DF ligne 023 : + 2 500 €
RF ligne 002 : - 1 860,56 €

Ces modifications de régularisation au budget sont **approuvées à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H05.

Philippe PERNOT

Jean LAMIRAL

Franck RACLOT

Damien LIARD